



Prévention des expulsions locatives

OBSERVATOIRE 2025



UN ENGAGEMENT COLLECTIF

Le Département des Côtes d'Armor et ses partenaires ont défini dans la charte de prévention des expulsions locatives 2019-2024, les objectifs qualitatifs et quantitatifs, les moyens et les actions à mettre en œuvre pour éviter que les ménages en difficulté perdent leur logement.



LES PRINCIPAUX OBJECTIFS DE LA CHARTE

- Stabiliser le nombre d'assignations aux fins d'expulsions locatives pour impayés de loyer à un maximum de 5 % d'augmentation par an.
- Atteindre chaque année un taux de transformation des assignations en commandements de quitter les lieux inférieur ou égal à 48 %.



LA CONTRIBUTION DU DÉPARTEMENT À LA PRÉVENTION DES EXPULSIONS LOCATIVES

Le Département accompagne et accorde des aides financières aux ménages rencontrant des difficultés pour régler leurs loyers (Fonds de Solidarité pour le Logement). Il a pour responsabilité de réaliser le diagnostic social et financier. Ce dernier est destiné à informer le magistrat de la situation sociale des locataires et des propriétaires bailleurs engagés dans une procédure judiciaire.



LA CCAPEX

La Commission de Coordination des Actions de Préventions des Expulsions a pour mission de coordonner la politique de prévention des expulsions locatives et d'examiner les situations des ménages menacés d'expulsions. Elle réunit différents acteurs et délivre des avis et recommandations aux locataires, aux bailleurs et le cas échéant à tout organisme susceptible de contribuer à la prévention des expulsions locatives.



CONTACTS

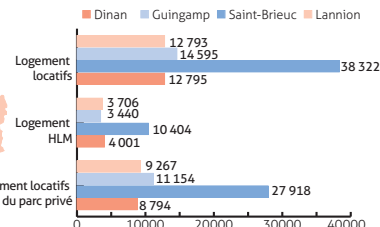
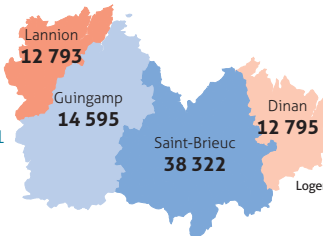
Département des Côtes d'Armor : 02 96 62 62 22
ADIL : 02 96 61 50 46



Nombre de logements locatifs HLM et privés par arrondissement occupés à titre de résidence principale (chiffres INSEE RP 2022)

Total logements locatifs
78 685

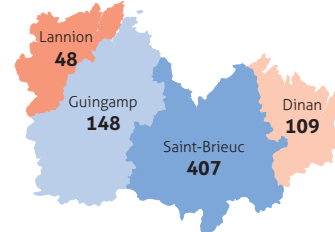
- > logements HLM : 21 551
- > logements locatifs du parc privé : 57 134



Commandements de payer

2023	2024	2025
555	559	712

Augmentation importante de l'ordre de 27 % du nombre de commandements de payer



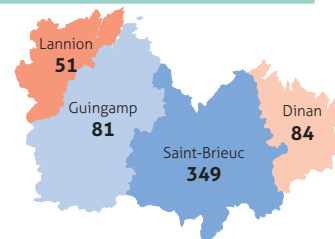
PRÉ-CONTENIEUX



Assignations en justice

2023	2024	2025
492	516	565

Augmentation de 9 % du nombre d'assignations



Fonds de Solidarité Logement Maintien

	2023	2024	2025
Nbre de ménages aidés	471	422	430
Montant total des aides accordées	437 135 €	397 164 €	437 399 €
Montant moyen des aides	928,10 €	941,00 €	1 017 €

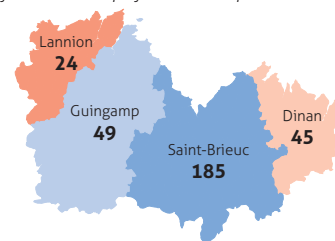
CONTENIEUX

Commandements de quitter les lieux¹

2023	2024	2025
272	294	303

54 % Taux de transformation des assignations en commandements de quitter les lieux

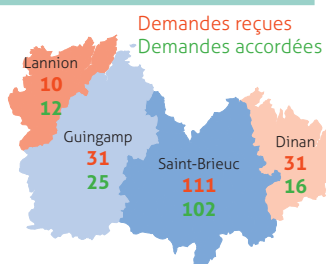
¹ Source préfecture et sous-préfectures du département



Concours de la force publique²

² Source préfecture et sous-préfectures du département

	Demandes	Accordées
2023	224	150
2024	218	150
2025	183	155





Notes
